

Zeitschrift:	Domaine public
Herausgeber:	Domaine public
Band:	37 (2000)
Heft:	1434
 Artikel:	Entraide judiciaire : hommage à la justice genevoise
Autor:	Delley, Jean-Daniel
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1026084

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Tout et son contraire

Non seulement, on ignore souvent la manière dont sont menés les sondages, mais de surcroît une majorité de journalistes reconnaissent ne pas s'intéresser au problème.

LE SONDAGE D'OPINION devient de plus en plus matière première à gros titres dans les médias. Une manière de créer de l'information de toutes pièces pour surpasser la concurrence.

Le 23 mai dernier, le *Tages Anzeiger* annonçait que la plupart des partisans des accords bilatéraux désiraient l'adhésion à l'Union européenne. Pour le journaliste, un clair démenti à l'interprétation de la votation par l'UDC. Seulement voilà, le sondage date du mois de février. Le même jour, un autre sondage commandé par la Radio romande et *L'Hebdo*, et réalisé immédiatement après la votation du 21 mai, ne donnait plus qu'un bon tiers de partisans de l'adhésion.

Il ne faut dès lors pas s'étonner que les sondages ne soient plus guère pris au sérieux. Même si elles se sont donné des standards de qualité précis, les entreprises de sondages ne travaillent pas toujours avec le sérieux nécessaire: on se souvient des résultats parfaitement

contradictoires de deux enquêtes publiées en février par la presse dominicale alémanique à propos de l'effet des sanctions européennes contre l'Autriche sur le corps électoral helvétique.

Ignorance

Mais la responsabilité première de ce scepticisme incombe aux journalistes. Selon une récente étude scientifique, la plupart des journaux ne disposent pas de directives au sujet du traitement des sondages d'opinion. Une analyse portant sur vingt-deux journaux durant le second semestre de 1997 indique que 45% des articles commentant des sondages contenaient des erreurs d'interprétation, notamment parce que les journalistes ne tiennent pas compte de la marge d'erreur statistique.

Plus grave, une majorité des journalistes interrogés avoue ne pas accorder d'importance à la connaissance des méthodes utilisées par les sondeurs. jd

ENTRAIDE JUDICIAIRE

Hommage à la justice genevoise

L'OUVRAGE DE LA juge d'instruction française Eva Joly déchaîne les passions outre-Jura: on ne s'attaque pas impunément à la délinquance financière, surtout quand cette dernière touche très directement le monde politique. A propos de la coopération judiciaire internationale, Eva Joly rend un hommage appuyé à la justice genevoise et au procureur général Bertossa. Sans l'impulsion de «cet homme libre, *Mani Pulite*» serait resté un feu de paille faute d'éléments de preuve contre les hommes politiques et les industriels italiens, et aucune des instructions françaises ou espagnoles n'aurait pu aboutir. Les citoyens européens seraient pour longtemps encore la tête dans le sable, comme les autruches, sans rien savoir ni rien comprendre». Pour la juge française, «les magistrats genevois sont animés d'un idéal démocratique et européen au sens fort du mot. Ils nous aident à la manière suisse, c'est-à-dire discrète, chaleureuse, soucieuse des procédures, avec un humour élégant et une grande liberté de ton».

Les banquiers privés genevois ne partagent visiblement pas cette appréciation élogieuse. Dans le supplément que la *Neue Zürcher Zeitung* a récemment consacré à la banque privée (16 mai 2000), Ivan Pictet remarque que Bernard Bertossa «en tant que socialiste, agit très souvent selon des critères politiques. C'est ainsi qu'il a nui à la place financière genevoise».

L'application stricte du droit ne plaît pas. Dans le milieu bancaire, on y voit un acharnement idéologiquement motivé parce que la pugnacité de Bertossa fait craindre pour la discréption si nécessaire aux affaires. Et à gauche, on ne goûte pas l'action sans complaisance du procureur général à l'égard des squatters refusant de libérer les immeubles au bénéfice d'une autorisation de rénovation ou de démolition.

Pour reprendre l'interrogation d'Eva Joly: qui rendra hommage aux magistrats genevois et à leur patron? jd

Eva Joly, *Notre affaire à tous*, éditions les Arènes, Paris, 2000.